

Réf: Dossier 280807

## Avis de constitution

### SOCIETE « AIM COMPAGNIE »

Siège Abidjan Cocody Angré 7è tranche, entre le feu du 22è arrondissement et le carrefour Adama sanogo sur le Latrille, Lot 278, Ilot 26

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Déc 2023, et enregistrés au CEPICI le 08 Jan 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIM COMPAGNIE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :  
TRANSIT ET TRANSPORT LOGISTIQUE, IMPORT-EXPORT, COMMERCE GENERAL.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 7è tranche, entre le feu du 22è arrondissement et le carrefour Adama sanogo sur le Latrille, Lot 278, Ilot 26

Dirigeant(s) M SANOGO AMARA ARSENE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00592 du 22/01/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°03793/GTCA/RC/2024 du 22/01/2024

